Atelier d'aménagement urbain II

UE 38

Enseignant(s) responsable de l'UE : Christian YERLÈS

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	GEU31AUR2
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	52 h (Q1 52 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GE312AUR2 Atelier d'aménagement 2	52	5	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01.1** ARES. 1.1 Informer, communiquer et travailler en équipe : Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques et/ou scientifiques.
- **RE01.3** ARES. 1.3 Informer, communiquer et travailler en équipe : Adapter ses interventions orales et écrites aux différentes situations professionnelles.
- **RE01.5** ARES. 1.5 Informer, communiquer et travailler en équipe : S'intégrer dans un travail d'équipe.
- **RE02.2** ARES. 2.2 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Développer un esprit critique.
- **RE02.4** ARES. 2.4 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Développer un réseau de contacts.
- **RE03.3** ARES. 3.3 Maîtriser les principes de base de la gestion : Comprendre et appliquer les aspects légaux et réglementaires de son champ d'activités.
- **RE04.2** ARES. 4.2 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Identifier les problématiques, enjeux et parties prenantes d'une situation particulière.
- **RE04.3** ARES. 4.3 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Élaborer des solutions, formuler des recommandations et proposer des actions.
- **RE05.2** ARES. 5.2 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Appréhender, comprendre et apporter des réponses aux grands enjeux environnementaux à travers l'élaboration ou l'utilisation d'outils de planification, de gestion et/ou d'évaluation dans des domaines variés tels que l'écologie, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité ou le patrimoine ainsi que dans des secteurs tels que la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Atelier d'aménagement 2

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Atelier d'aménagement 2

Objectifs

Dans la continuité de l'UE 34 - Atelier d'aménagement urbain 1, permettre à l'étudiant d'appréhender la complexité des enjeux liés à la conception, l'aménagement et la gestion des territoires urbains, en particulier, dans le contexte de la Région de Bruxelles-Capitale. Faire prendre conscience à l'étudiant des choix à opérer en fonction de l'objectif et du temps imparti pour couvrir les différentes phases de recueil et d'analyse de données (lecture, terrain, contacts, rédaction, séminaires-réunions) ainsi qu'à la conception et à l'élaboration de la présentation écrite et orale de ses résultats. Favoriser le travail en équipe ainsi que l'approche "durable" des territoires.

Contenu

Étude de cas (2025-2026) : Le marais de Biestebroeck : quelle(s) vison(s) pour demain ?

Objectifs : (1) réaliser un diagnostic complet et argumenté du site, (2) identifier les grands enjeux urbains qui le caractérisent, (3) proposer une vision prospective cohérente et argumentée pour le devenir du site, (4) formuler et illustrer quelques premières orientations d'aménagement.

=> établissement d'un calendrier/échéancier, méthodologie, collecte d'informations, relevés sur le terrain, analyse, rédaction et présentation écrite et orale d'un rapport final.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Atelier d'aménagement 2

L'UE est organisée sous la forme d'un "séminaire-atelier". Il comprend du travail en classe et à l'extérieur et il se réalise individuellement et/ou en équipe. La participation active est nécessaire, les différentes phases de travail et la répartition des tâches étant décidées au fur et mesure de l'avancement de l'Atelier. Outre les réunions de suivi et phases d'autoévaluation et évaluation par les pairs, des remises intermédiaires (rapports écrits et/ou oraux) sont régulièrement demandées, comptant pour l'évaluation continue. Le cas échéant, des personnes ressources, enseignants ou acteurs extérieurs, peuvent être appelées à intervenir dans l'Atelier et lors de la présentation finale.

Concernant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) : par défaut, la charte de la Haute École s'applique. L'usage de l'IA devra donc être limité, réfléchi, transparent, critique et pertinent. Selon les travaux et les consignes données lors des séminaires, l'usage pourra être plus restrictif sur les différents points repris comme « autorisés » ou « moyennement autorisés » dans la charte.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Atelier d'aménagement 2

- identifier une problématique d'aménagement urbain et choisir une stratégie pour atteindre un objectif ;
- fixer des objectifs intermédiaires et prendre en charge une partie du travail collectif ;
- identifier les acteurs concernés ;
- intégrer les connaissances et compétences acquises dans les autres activités d'apprentissage ;
- le cas échéant, construire, utiliser, adapter un outil de collecte de données (par exemple, fiche de lecture, fiche d'observation de terrain, questionnaire en ligne ou pour une entrevue) ;
- analyser et interpréter des données collectées ;
- présenter, graphiquement (schémas, tableaux, cartes) et textuellement, les résultats des recherches ;
- établir des rapports intermédiaires d'avancement, écrits et/ou oraux ;
- concevoir une production définie (rapport écrit, poster, cartes, présentation orale..) et l'adapter en fonction du public cible ;
- rédiger un document synthétique qui analyse la démarche suivie pour répondre à la demande (en ce compris la gestion du temps), présente les résultats globaux obtenus, le degré d'atteinte des objectifs et des pistes d'amélioration, tant au niveau méthodologique qu'au niveau de la problématique.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Atelier d'aménagement 2 :	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—
Atelier d'aménagement 2 : Porte-feuille de documents et références mis à disposition au fur et à mesure de la progression de l'atelier	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	30 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Travaux hors session	20 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Examen oral	50 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

- L'évaluation continue compte pour **30 %** de la note finale. Elle porte sur la participation active aux séminaires, la tenue d'un journal de bord, la rédaction et la présentation des rapports de synthèse intermédiaires (réalisés en groupe et/ou individuellement) ainsi que la présentation individuelle d'une l'analyse comparative.

- Le rapport final réalisé en équipe est à remettre comme aboutissement du travail accompli (contenu et date à convenir) et comptera pour **20 %** de la note finale. Selon les objectifs à atteindre et le respect du délai accordé, une note globale sera attribuée au groupe.

- La présentation orale finale prévue en session de janvier comptera pour **50 %** de la note finale. En binôme, il s'agira de présenter à un jury les conclusions de l'atelier incluant les enjeux identifiés ainsi que les visions et orientations proposées.

Les dates précises, les modalités pratiques de remise et les critères d'évaluation seront communiqués en séance au début du quadrimestre et ensuite sur le campus numérique.

Août

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	30 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Travaux hors session	20 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Examen oral	50 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

En cas d'échec, la partie évaluation continue (30 %) et travail écrit (20 %) est non remédiable.